CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

OBJET : Subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour son programme de développement 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer au titre de l'exercice 2018, conformément au tableau annexé au rapport, à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône des subventions pour un montant total de 582 500 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône la convention rédigée selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense globale de 582 500 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée